Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260505-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 05- Vie associative et finances- Subventions aux associations au titre de 2026

Rapporteur : J-G MAO

Les demandes de subventions des associations suivantes ont fait l'objet d'un examen conjoint par la commission des finances et la commission « vie associative ». Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des manifestations et/ou des acquisitions de matériel indiqués dans le budget prévisionnel de chaque association.

Etants membres d'associations locales subventionnées, MM. Jean-Luc ESCHERICH, M. Olivier MICHAL et Mme Maryvonne JAFFREZOU sortent de la salle préalablement au vote, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Liste des associations	Montant demandé par l'association pour 2026	Proposition commission 20/05/2026	Commentaires
SOCIAL ET SOLIDARITE			
FNACA	pas de demande	150 €	Anciens combattants
AMZERZO psychologie bien-être	1 380 €	- €	A VOIR démarrage activité, en 2027 présenter bilan, et attribution salle sur demande

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260505-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance Du Conseil municipal du 28 mai 2026

SOUS TOTAL	**1 380,00 €**	**150,00 €**	
SPORT			
Etoile Sportive Névézienne (Football)	4 000 €	4 000 €	Idem à 2025 mais les critères seront appliqués en 2027
Nevez Ping (anciennement Amicale Laïque- Tennis de table)	1 700 €	1 700 €	idem 2025
YCPMA	500 €	400 €	uniquement 2 mois d'activité et sur une seule plage
TRI MANEC'H (anciennement IRONMANECH)	1 250 €	1 000 €	500 + 500 (pour les 10 ans)
Skol Gouren (Lutte bretonne)	pas de demande		Pas de dossier
SOUS TOTAL	**7 450,00 €**	**7 100,00 €**	
MUSIQUE, FESTIVALS			
Nevez'ik	700 €	500,00 €	Idem à 2025
Festival des pierres debout - Octuor de France (musique classique)	4 000,00 €	2 000,00 €	
SOUS TOTAL	**4 700,00 €**	**2 500,00 €**	
ANIMATION			
Amicale laïque de Névez	2 000 €	2 000 €	
An Emglev	2 400 €	500 €	Déjà perçu en 2025, alors que l'enregistrement asso. en juin 2025
Association des parents d'élèves	2 000 €	2 000 €	
Association des pêcheurs plaisanciers de Port- Manec'h	1 300 €	1 000 €	idem à 2025 - car voyage du comité (1200 €)
Association des pêcheurs plaisanciers de Kerdruc	500 €	500 €	
Comité d'animation de Port-Manec'h	2 000 €	1 800 €	
Comité de jumelage	3 150,00 €	1 800,00 €	
Comité des Fêtes du bourg	1 800 €	1 800 €	course cycliste - animation locale
Patrimoine de Névez	2 000 €	2 000 €	subvention exceptionnelle
SOUS TOTAL	**17 150,00 €**	**13 400,00 €**	
EXTERIEURS			
Abri Côtier urgence femmes	150 €	150 €	idem à 2025
Ares spectacles	3 000 €	2 000 €	en plus : mise à disposition d'une parcelle gratuitement
Association la belle Angèle	250 €	250,00 €	correspond à la demande
Céline et Stéphane	pas de montant	100 €	
Challenge Sud-Océane	pas de demande		COUPE A OFFRIR existe avec comité des fêtes
Croix Rouge Française	100 €	100,00 €	
Eaux et Rivières	100 €	100 €	vigilance environnement
Enfance et partage	150 €	100 €	Si intervention sur la commune
GAB29 groupement des agriculteurs biologiques du Finstère (Daoulas)	500 €		Névez non concerné
Handisport Cornouaille Quimper	100 €	100 €	idem à 2025
Judoka - 16ème Français	1 800,00 €	650 €	Mécénat coupe européenne de Judo - A VOIR - Exceptionnel voir le montant réel manquant, donc peut être inférieur à 650
Les amis de la gendarmerie	100 €	100,00 €	
Ma nounou et moi (assistantes maternelles)	400 €	400 €	idem à 2025
MFR Elliant	- €	50 €	1 enfant concerné
MFR Pleyben	- €	50,00 €	1 enfant concerné

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260505-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Prévention routière	200 €	200 €	Si intervention sur la commune
Protection civile Pont-Aven	500 €	300 €	si intervention s/commune (PONT AVEN donne 200 €)
Rêves de clown		100,00 €	
Secours catholique du Finistère	100 €	100 €	
SOUS TOTAL	7 450,00 €	4 850,00 €	
TOTAL	38 130,00 €	28 000,00 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu les propositions faites au Conseil municipal concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026 dans le tableau ci-dessus ;

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées ;

Considérant les propositions de la commission conjointe Finances – Vie Associative et Culturelle du 20 mai 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (Olivier MICHAL, Jean-Luc ESCHERICH et Maryvonne JAFFREZOU ne prennent pas part au vote), décide :

- de voter les subventions aux associations, établissements et organismes publics au titre de 2026 comme présentées dans le tableau ci-dessus ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,



Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260505-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026